



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 février 2024

| Nombre de Membres |          |             |         |
|-------------------|----------|-------------|---------|
| En exercice       | Présents | Représentés | Votants |
| 19                | 15       | 4           | 19      |

|                                       |
|---------------------------------------|
| Date de convocation<br>6 février 2024 |
|---------------------------------------|

|                                    |
|------------------------------------|
| Date d'affichage<br>6 février 2024 |
|------------------------------------|

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février à vingt heures, le conseil municipal de Romagny Fontenay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Thierry Armand, Maire

**Présents :** Thierry ARMAND, Marie BAUGE, Michel BRETONNIER, Annick BUSNEL, Marie-Madeleine CHEMIN, Stéphane DELEURME, Charline DESLANDES, Régis GAUCHER, Sylvain GAUTIER, Franck HESLOUIS, Marie-Josèphe LEBASCLE, Karine LEDUC, Anita LEROY, Joseph PERRIER, Rémy PINSON.

**Absents excusés :** Jérôme BOUTELOUP (pouvoir à Sylvain GAUTIER), Christelle GONTIER (pouvoir à Marie BAUGE), Francis LECHAPLAIN (pouvoir à Rémy PINSON), Delphine PEAN-LOUVEL (Pouvoir à Karine LEDUC).

**Secrétaire de séance :** Stéphane DELEURME

Approbation du Compte-rendu du 17 janvier 2024 à l'unanimité.

Le point concernant l'approbation du DCE pour la rénovation des vestiaires de Romagny est reporté.

### **Délibération 2024-04 : Contrat de prestation EOTIM pour le recrutement et l'installation de médecins libéraux**

Vu, la délibération du 26 janvier 2024 DEL 20240126-01 de la Conférence de l'Entente intercommunale pour le recrutement et l'installation provisoire de médecins généralistes soumettant aux communes membres un contrat de prestation du Cabinet EOTIM à CAEN (14), à des fins de recrutement de deux médecins généralistes,

Vu, la convention de l'Entente Intercommunale du 21 juin 2022 et notamment son article 5 « ratification des décisions adoptées par la Conférence de l'Entente » précisant que « les décisions adoptées par la Conférence sont notifiées aux communes membres et que le Maire de chaque commune soumet ces décisions au vote du Conseil municipal lors de la séance la plus proche...Les décisions proposées par la Conférence ne sont exécutoires que si elles sont entérinées à l'unanimité des conseils municipaux des communes membres. »

Considérant le renoncement à la prestation du cabinet LABORARE,

Considérant la cessation d'activité d'un médecin généraliste à Mortain-Bocage dernièrement, réduisant le nombre de médecins généralistes libéraux en activité à 3,

Considérant qu'il y a lieu de palier à l'insuffisance de médecins généralistes urgemment et de permettre à la population mortainaise et ses environs d'accéder aux soins médicaux dignement,

Considérant la vacance de locaux au Pôle de Santé Libéral Ambulatoire du Mortainais sis rue des Houx Mortain 50140 MORTAIN-BOCAGE

Après avoir pris connaissance du contenu du contrat de prestation du Cabinet EOTIM de CAEN (14)

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

EMET UN AVIS FAVORABLE à la proposition de prestation EOTIM d'un montant total de 32 600€ HT soit 39 120 € TTC dont le détail est annoncé ci-dessous :

PREND ACTE que la participation de chacune des communes membres aux dépenses est calculée en fonction de sa population totale telle qu'elle en résulte du dernier recensement INSEE authentifié au 1<sup>er</sup> janvier 2017 étant entendu que la population de Saint-Clément-Rancoudray s'additionnera à celle de Mortain-Bocage comme suit :

| AXES  | MODALITES  | MONTANT DE LA PRESTATION                                      | REPARTITION DES FRAIS PAR COMMUNE MEMBRE |                   |                   |                   |
|---|--|---|--|-------------------|-------------------|-------------------|
|   |  |   | MORTAIN-BOCAGE                           | ROMAGNY-FONTENAY  | LE NEUFBOURG      | SAINT-BARTHELEMY  |
| Frais de lancement (Acompte)                      | Fiches de poste, sourcing, multidiffusion  | (5 500 € HT/médecin)<br><b>11 000 € HT - 13 200 € TTC</b>     | <b>8 296,32 €</b>                        | <b>3 131,32 €</b> | <b>983,59 €</b>   | <b>788,77 €</b>   |
| Bonus recrutement                                 | Solde à l'installation des médecins  | 4 500 € HT / poste<br><b>9 000 € HT - 10 800 € TTC</b>        | <b>6 787,90 €</b>                        | <b>2 561,99 €</b> | <b>804,75 €</b>   | <b>645,36 €</b>   |
| Communication interne                             | Conseil en identité visuelle & positionnement  | (300 € HT/mois x 6 mois )<br><b>1 800 € HT - 2 160 € TTC</b>  | <b>1 357,58 €</b>                        | <b>512,40 €</b>   | <b>160,95 €</b>   | <b>129,07 €</b>   |
|   | Stratégie réseaux sociaux, planning & contenu texte + réédition vidéo                  | (600 € HT/mois x 6 mois )<br><b>3 600 € HT - 4 320 € TTC</b>  | <b>2 715,16 €</b>                        | <b>1 024,79 €</b> | <b>321,90 €</b>   | <b>258,14 €</b>   |
| Onboarding  | Accueil, installation et accompagnement dans les démarches administratives             | (750 € HT /médecin)<br><b>1 500 € HT - 1 800 € TTC</b>        | <b>1 131,31 €</b>                        | <b>427,00 €</b>   | <b>134,13 €</b>   | <b>107,56 €</b>   |
| Expérience collaborateurs & communication interne | Suivi mensuel des recrutés, reporting & préconisations                                 | (300 € HT/mois x 6 mois )<br><b>1 800 € HT - 2 160 € TTC</b>  | <b>1 357,58 €</b>                        | <b>512,40 €</b>   | <b>160,95 €</b>   | <b>129,07 €</b>   |
|   | Développement « Team santé » stratégie, atelier team building, harmonisation & process | (650 € HT / mois x 6 mois)<br><b>3 900 € HT - 4 680 € TTC</b> | <b>2 941,43 €</b>                        | <b>1 110,19 €</b> | <b>348,73 €</b>   | <b>279,65 €</b>   |
| <b>TOTAL</b>                                      |  | <b>32 600 € HT - 39 120 € TTC</b>                             | <b>24 587,30 €</b>                       | <b>9 280,00 €</b> | <b>2 915,00 €</b> | <b>2 337,62 €</b> |

| Communes                              | Population totale INSEE 2017 |
|---------------------------------------|------------------------------|
| Mortain-Bocage                        | 2 942 habitants              |
| Saint-Clément-Rancoudray              | 550 habitants                |
| Total participation de Mortain-Bocage | 3 492 habitants              |
| Romagny-Fontenay                      | 1 318 habitants              |
| Le Neufbourg                          | 414 habitants                |
| Saint Barthélemy                      | 332 habitants                |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                  | <b>5 556 habitants</b>       |

PREND ACTE que chaque commune de l'Entente Intercommunale s'engage à verser à la commune de Mortain-Bocage (siège de l'Entente Intercommunale) la somme correspondant à la participation de la commune selon l'article 6 de la Convention de l'Entente Intercommunale et en fonction la prestation effectivement réalisée. Soit, pour le recrutement de 2 médecins :  $2*5500€ + 6*300€ + 6*600€ = 16400€$ , au prorata des habitants. Puis, lors du recrutement :  $2*4500€ + 2*750€ + 6*300€ + 6*650€ = 16200€$ .

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'accomplissement de cette décision.

### **Délibération 2024-05 : Avis concernant l'extension d'un élevage porcin et la révision du plan d'épandage présentée par la SCEA de la Brehennière**

Monsieur Sylvain GAUTIER, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le projet de l'exploitation de la Brehennière dont le dossier est à disposition du public comme le prescrit la réglementation concernant les installations classées.

Il s'agit d'une fusion de deux exploitations ne se situant pas sur le territoire de Romagny Fontenay mais dont l'épandage concerne des parcelles à Romagny Fontenay. Le projet n'engendrera pas de nuisances supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet d'extension d'un élevage porcin et la révision du plan d'épandage par la SCEA de la Brehennière.

### **Délibération 2024-06 : Indemnité de gardiennage des églises 2024**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les communes peuvent allouer une indemnité aux prêtres assurant le gardiennage des églises communales dont ils sont affectataires.

La légalité de cette indemnité a pu être affirmée par le juge sur le fondement l'article 5 de la loi du 13 avril 1908 modifiant l'article 13 de la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des Eglises et de l'Etat selon lequel : « l'Etat, les départements et les communes pourront engager les dépenses nécessaires pour l'entretien et la conservation des édifices du culte dont la propriété leur est reconnue par la présente loi. »

L'indemnité est représentative des frais que les intéressés exposent et les modalités de revalorisation annuelle sont encadrées par les circulaires ministérielles susvisées.

Le plafond indemnitaire annuel a ainsi été revalorisé en janvier 2023, juillet 2023 et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le montant plafond applicable est de 126.91€ pour un gardien résidant dans une autre commune et visitant les églises à des périodes rapprochées.

Le ministre précise en outre que cette indemnité entre dans le champ d'application des exonérations prévues à l'article 81 du code général des impôts et n'entre donc pas dans l'assiette de la CSG et de la CRDS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer l'indemnité plafond au Père PIEN pour 2024 soit 126.91€. La dépense sera imputée à l'article 6282.

### **Délibération 2024-07 : Renouvellement de la convention de lutte contre les frelons asiatiques FDGDON**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention triennale pour la lutte contre les frelons asiatiques.

Les actions du FDGDON sont basées sur la sensibilisation, la prévention, la surveillance du territoire, la lutte en protection de ruchers et la lutte par la destruction de nids. Ces opérations ont réuni la participation de la quasi-totalité des communes du département depuis 2019 et les efforts doivent se maintenir car cette espèce est particulièrement invasive.

La participation de la commune au volet animation, coordination, suivi et investissements est calculée sur

la base de 0.075€ par habitant soit 95€ par an.

La participation au volet de lutte collective par la destruction des nids correspond aux travaux de destructions réalisés par le prestataire choisi par la commune chaque année ainsi qu'à la déclaration sur la plateforme internet.

La saison 2023 comptabilise 7 077 nids de frelons asiatiques, soit une baisse de 30% par rapport par rapport à 2022. Concernant Romagny Fontenay, 40 nids ont été détruits pour un coût de 2 920€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DONNE LE POUVOIR à Monsieur le Maire de signer la convention pour 2024-2026,

AUTORISE Monsieur le Maire à choisir les entreprises intervenantes sur la Commune pendant cette période,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les dépenses afférentes à la convention.

### **Délibération 2024-08 : Installation d'une borne commémorative pour la 2<sup>ème</sup> DB du général LECLERC**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de la rencontre avec l'association Michaël BURIK représentée par son président Thierry HOUSTIN. Il est en effet proposé à la Commune de mettre en place un monument commémoratif sous la forme d'une borne pour marquer le passage et le sacrifice des soldats du général LECLERC sur notre commune, au lieu-dit Les Closeaux, lors de la libération pendant la deuxième guerre mondiale.

Cette borne trace la voie de la 2<sup>ème</sup> division blindée de St Martin de Varreville à Strasbourg, notre commune étant le lieu de la première bataille contre les allemands.

Afin de valider la candidature de Romagny Fontenay à cette démarche, il convient d'adresser une demande officielle à la fondation de la voie de la deuxième DB et de s'engager à acquérir une borne du serment de Koufra, voire des panneaux explicatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la candidature de Romagny Fontenay à la Fondation de la Voie de la 2<sup>ème</sup> Division Blindée du Général LECLERC,

S'ENGAGE à faire l'acquisition d'une borne du serment de Koufra ainsi que de deux panneaux, l'un générique exposant la voie de la 2<sup>ème</sup> DB, l'autre spécifique aux événements de Romagny.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire de signer tout document concernant ce projet.

### **Informations et questions diverses**

- REZO POUCE : En introduction du Conseil Municipal, Laurence COLIN, directrice du Forum du Mortainais et Hervé LORIER, président de la chaîne de solidarité, ont fait une présentation de l'évolution du dispositif REZO POUCE :
  - Ce dispositif gratuit, organisé et solidaire allie covoiturage et auto-stop.
  - Expérimenté sur le territoire du Mortainais en 2024, 86 panneaux marquant les arrêts ont été installés dont 53 ont été directement financés par les communes ce qui prouve leur implication dans ce projet (les autres panneaux sont pris en charge par la Communauté d'Agglomération)
  - Pour se faire véhiculer ou partager son véhicule, il faut s'inscrire sur le site [rezopouce.fr](http://rezopouce.fr) et/ou télécharger l'application. On obtient un macaron à apposer

sur son véhicule et une carte de membre (sécurité). On peut également obtenir de l'aide à la mairie, au forum, dans les espaces France services...

- Le plan 2024 s'articule autour d'actions : évènements (Rallye le 13 avril, retours des festivaliers pour les Papillons de nuit, ...), interventions et informations chez les partenaires, entreprises, commerces...
- Marie BAUGE passe la main à Annick BUSNEL pour représenter la Commune au Forum du Mortainais.
- L'enveloppe budgétaire 2023/2024 pour les transports scolaires est de 9 000€.
- Les Elus du Mortainais soutiennent le projet de construction de l'Institut des Etudes Diplomatiques et Consulaires de M. et Mme BEZARD à l'Abbaye Blanche et ses environs, ce projet contribuant au développement économique, à la préservation et la valorisation du patrimoine.
- L'Inspection académique a annoncé la fermeture d'une classe à l'école du bocage faute d'effectif suffisant. Les Elus, les enseignants, les parents d'élèves... se mobilisent estimant que le nombre d'élèves se maintient.
- Une borne incendie va être changée et déplacée au Plessis pour un coût de 3 960 euros.
- Des cours de sophrologie se tiennent actuellement salle des associations les jeudis de 18h30 à 19h30. L'association participe aux coûts de fonctionnement à hauteur de 10 euros. La salle étant trop petite, les séances auront lieu désormais à la salle de la Romagnaise.
- Les travaux de réfection de la voirie ne sont pas terminés, certains raccords sont à faire au printemps.
- Il est regrettable que la Commune et les habitants ne soient pas avertis du passage de la fibre optique. Cela permettrait de tailler les arbres au préalable.
- La Commune ne dispose pas pour l'instant de composteurs collectifs. Les habitants sont invités à faire des propositions pour l'organiser.
- AGENDA :
  - 17 février de 11 à 14h : Regroupement à la piscine de Mortain organisé par le collectif « le Mortainais bouge pour sa piscine » afin que la piscine soit ouverte pour cet été.
  - 19 février : Rencontre avec le Maire de St James pour le projet Stèle 2<sup>ème</sup> DB
  - 23 février à 10h : réunion avec l'architecte pour le projet mairie
  - 24 février à 9h ; Commission Environnement (Voirie)
  - 26 février : Commission finances
  - 3 mars : Repas des Cheveux blancs de Fontenay
  - 12 mars à 20h : Commission communication pour le bulletin
  - 16 mars : Opération nature propre
  - 16-17 mars : Théâtre
  - 21 mars : Conseil Municipal
  - 27 mars à 17h : Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
  - 28 mars à 14h : Réunion d'information sur les arnaques en collaboration avec la Gendarmerie organisée par les deux clubs du 3<sup>ème</sup> âge de la Commune.
  - 28 mars : Commission finances

Séance levée à 22h40

Le Maire, Thierry ARMAND

Le secrétaire de séance, Stéphane DELEURME